

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

DELIBERATION N°2023.00136

**VELOS EN LIBRE-SERVICE ET LOCATION LONGUE DUREE VELIVERT -
TARIFICATION**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 10 mars 2023

Nombre de membres en exercice : 123
Nombre de présents : 87
Nombre de pouvoirs : 26
Nombre de voix : 113

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,
M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET,
M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. André CHARBONNIER représenté par Mme Françoise GUILLOT,
M. Marc CHAVANNE, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET,
M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA,
M. Gabriel DE ALMEIDA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, Mme Véronique FALZONE, M. David FARA,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Rémy GUYOT,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER,
M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,

RECU EN PREFECTURE

Le 31 mars 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230323-D20230013610

Date de mise en ligne : 31 mars 2023

M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Julien VASSAL,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
Mme Nicole BRUEL donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,
Mme Laura CINIERI donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à Mme Solange MORERE,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Christian DUCCESCHI,
M. Jean DUVERGER donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Daniel GRAMPFORT donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
Mme Fabienne MARMORAT donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,
M. Marc PETIT donne pouvoir à Mme Christiane BARAILLER,
Mme Clémence QUELENNEC donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Véronique FALZONE,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Corinne SERVANTON donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Luc BASSON, M. Lionel BOUCHER, M. Henri BOUTHEON,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET,
M. Gérard TARDY, Mme Eliane VERGER LEGROS

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 23 MARS 2023

VELOS EN LIBRE-SERVICE ET LOCATION LONGUE DUREE VELIVERT - TARIFICATION

Saint-Etienne Métropole a décidé de la mise en place d'un nouveau dispositif de vélos en libre-service (VLS) complété par des vélos en location longue durée pour son service VéliVert. Le projet maillera une large étendue du territoire et permettra de disposer de nombreuses stations et de nombreux vélos, assurant des connexions intéressantes pour les déplacements du quotidien. L'exploitation de ces services assujettis à la TVA sera assurée par la Régie métropolitaine VéliVert, exploitant l'actuel service.

La mise en service du nouveau système VéliVert sera effective le 1^{er} juin 2023 et les tarifications et les inscriptions seront possibles dès le 20 mai 2023.

1. Vélos en libre-service

Le service de vélos en libre-service permet de disposer d'un vélo loué dans une station pour une durée déterminée et de le restituer dans l'une des stations du réseau VéliVert implantée sur la métropole stéphanoise.

Le service est accessible dans la limite des vélos disponibles sur le territoire, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, sans interruption, sauf en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du code civil ou décision d'une autorité administrative ou judiciaire imposant une restriction totale ou partielle, temporaire ou définitive, de l'implantation d'une station, de l'usage d'un ou plusieurs vélos ou de la circulation cycliste sur le territoire d'implantation du service.

Le nouveau système permet de bénéficier de vélos à assistance électrique d'une forte autonomie et rechargeable dans les stations. De nombreuses fonctionnalités sont proposées sur le vélo et dans le système d'exploitation faisant de ce nouveau service une offre robuste, connectée et efficace.

De plus, la simplification de la démarche de location, occasionnelle ou régulière, garantie une attractivité optimale. L'accès au service est toutefois interdit aux personnes mineures de moins de 16 ans, accompagnées ou non.

Afin de pouvoir souscrire et utiliser le service, le client est invité à créer un compte en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur les supports informatiques proposés. Son numéro de téléphone et son email servent d'identifiant.

Les grands principes de tarification proposés sont les suivants :

- Paiement d'un **droit accès au service** permettant de marquer l'adhésion et la responsabilité de l'utilisateur. Les tarifs sont précisés ci-dessous ;

- **Gratuité des 30 premières minutes** ;
- Au-delà de 30 minutes, toute minute supplémentaire d'utilisation est payante au tarif **de 10 centimes d'euro par minute** ;
- des tarifs **identiques pour tous**, simplifiant les démarches, avec la possibilité de proposer des offres commerciales ponctuelles, occasionnelles, à destination de certaines cibles (étudiants, jeunes, chômeurs ...).

L'utilisateur, reconnu responsable du bien loué, devra se conformer aux Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service (CGAU), clairement apposées sur les divers supports de vente et de distribution du système VéliVert.

Les tarifs applicables sont précisés sur les supports de vente et sont affichés au moment de la souscription au service par l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions du service et à restituer un vélo dans le même état que lors de la location. Il est ainsi responsable des éventuelles dégradations et devra s'acquitter du montant des réparations calculées en fonction de leur coût réel en référence à une grille tarifaire préétablie.

Pour les **utilisateurs réguliers**, il sera proposé deux types de tarifs donnant accès au service :

- **Droit d'accès annuel : 30 €/an** ;
- **Droit d'accès pour le titulaire d'un abonnement annuel STAS : 10 €/an** (en complément du prix de l'abonnement STAS).

Pour les **utilisateurs occasionnels**, trois produits sont proposés pour ouvrir le droit d'accès au service :

- **Droit d'accès pour un trajet unique : 0,50 €** ;
- **Droit d'accès pour 24 heures : 2 €** ;
- **Droit d'accès pour un week-end** (du samedi 00H00 au dimanche 23H59) : **3 €**.

Ces droits d'accès acquittés permettent d'utiliser un vélo autant de fois que nécessaire, en bénéficiant de 30 minutes gratuites, puis en payant 10 centimes par minute d'utilisation supplémentaire.

2. Vélo en location en longue durée

Il s'agit, d'une part, de proposer une offre complémentaire de Vélo à Assistance Electrique (VAE) aux vélos en libre-service VéliVert (décrits ci-dessus) afin de permettre aux usagers de se familiariser à l'utilisation du vélo électrique dans la perspective d'envisager une acquisition.

Il s'agit, d'autre part, de proposer une démarche pour un territoire plus inclusif en proposant quelques vélos électriques adaptés pour les personnes en fauteuil roulant avec ou sans accompagnant. Ce service, de porte à porte, pourra être assuré directement ou par le biais d'associations ou d'établissements spécialisés, associés à un service de proximité livraison à domicile par exemple....

Enfin, Saint-Etienne Métropole se réserve le droit de proposer une offre complémentaire de vélos spécifiques (cargo, triporteur, pliables...) si elle le juge opportun.

Un tarif unique de location de 50 €/mois, quel que soit le type de vélo électrique est proposé.

La location est renouvelable 2 fois, soit **3 mois maximum par foyer**, afin de permettre la rotation des vélos et ainsi permettre à un maximum de public d'expérimenter l'usage quotidien du VAE.

Comme pour le vélo en libre-service, l'utilisateur, reconnu responsable du bien loué, devra se conformer aux Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du service (CGAU), clairement apposées sur les divers supports de vente et de distribution du système de location de vélos électriques longue durée VéliVert.

Les tarifs applicables sont précisés sur les supports de vente et sont affichés au moment de la souscription du service par l'utilisateur.

L'utilisateur s'engage à respecter les conditions du service et à restituer un vélo dans le même état que lors de la location. Il est ainsi responsable des éventuelles dégradations et devra s'acquitter du montant des réparations calculées en fonction de leur coût réel en référence à une grille tarifaire préétablie.

Pour les deux types de location, les CGAU feront l'objet d'une délibération complémentaire avant la mise en service du dispositif VéliVert décrit ci-dessus.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **approuve les tarifs, assujettis à la TVA, relatifs aux vélos libre-service et de longue durée tels que définis dans l'annexe ci-jointe ;**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du budget annexe des Transports de l'exercice 2023.**

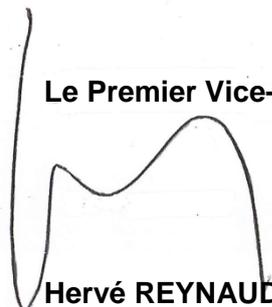
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD

ANNEXE

TARIFS VELOS EN LIBRE SERVICE ET LOCATION LONGUE DUREE

	Offre commerciale		Usages possibles	Droit d'accès au service	Temps d'utilisation gratuit	Prix/mn au-delà
Offre de vélo à assistance électrique en libre service VLS	PASS	Vélivert	1 seul trajet	0,50 €	30 mns	0,10 €/mn
		30 mn				
		Vélivert 24 h	Plusieurs trajets par jour	2 €	30 mns/trajet	0,10 €/mn
		Vélivert Week-End	Plusieurs trajets par jour	3 €	30 mns/trajet	0,10 €/mn
	Abonnement	Vélivert annuel	Nombre illimité de trajets	30 €	30 mns/trajet	0,10 €/mn
		STAS + Vélivert annuel	Nombre illimité de trajets	10 € en plus du prix de l'abonnement STAS	30 mns/trajet	0,10 €/mn
Offre de vélo à assistance électrique en longue durée VALD	Abonnement	VéliVert mensuel	Nombre illimité de trajets stationnement à domicile	50 €	compris dans l'abonnement	compris dans l'abonnement

